



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 Mai 2010

### **Projet de loi sur le Défenseur des droits : Chronique d'une mort annoncée pour la HALDE ?**

La FNATH, association des accidentés de la vie exprime son hostilité aux conclusions de la commission des lois du Sénat qui a modifié le projet de loi organique relatif au « défenseur des droits » afin notamment de faire disparaître la HALDE pour inclure ses attributions dans le champ des compétences du futur Défenseur des droits.

La chronique de cette « mort annoncée » avait débuté dès l'examen du projet de loi de finance pour 2010, au cours duquel un amendement parlementaire avait envisagé une réduction de ses moyens de l'ordre de 20% de son budget actuel. Il s'est agi ensuite de s'attaquer plus directement à cette institution en proposant de la « diluer » dans le futur défenseur des droits.

C'est chose faite aujourd'hui à moins que les parlementaires renoncent à ce que la FNATH considère comme une régression manifeste dans la lutte contre les discriminations.

De fait, le bilan de cette autorité relativement « jeune » est exemplaire puisque cinq années d'existence ont vu croître les réclamations de 1500 à 10000 par an et que sa notoriété pour le grand public et les victimes de discriminations est désormais acquise.

N'en déplaise à certains, les victimes de discriminations et les citoyens connaissent et reconnaissent la HALDE comme un protecteur réellement indépendant.

Par la qualité de ses délibérations et l'efficacité de son action, la HALDE a un rôle considérable dans la lutte contre les discriminations fondées sur le handicap et l'état de santé pour ne retenir que les champs que la FNATH connaît bien.

Diluer sa spécificité dans un ensemble de compétence plus vaste et avec des moyens d'actions encore très confus, viendra mettre un terme à ces résultats exemplaires.

Pour la FNATH, il s'agit ni plus ni moins d'une aberration en terme d'efficacité de l'action de l'Etat.

A ce seul titre, les parlementaires ne doivent pas céder aux pressions et attaques qui ne souhaitent que la disparition d'une autorité devenue « trop indépendante » ou « trop insolente » pour certains sur des sujets « sensibles » : projet de loi sur l'immigration, avec l'affaire des tests ADN sur les candidats à l'immigration, la situation des gens du voyage.

La FNATH appelle donc toutes les associations de lutte contre les discriminations, au-delà de la santé et du handicap, mais aussi tous les citoyens à faire entendre leurs voix pour faire échec à la disparition « injustifiée » de la HALDE.

**Contact presse : François Verny 01 45 35 31 87**

[francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com)

[www.fnath.org](http://www.fnath.org)